

Déclaration commune	EPA/CPC - GTIC	10.07.2014
---------------------	----------------	------------

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

●
Déclaration commune en préambule à la Quatrième réunion du CPC
 ●

Une incontournable définition de

concerter

Emprunt du moyen français (1476-1477) à l'italien *concertare*, attesté au XIV^e s. au sens de "projeter quelque chose en commun", et lui-même emprunté au latin chrétien *concertare* "agir dans un but commun"

Dictionnaire Historique de la Langue française Le Robert 1998

●
État de la situation au 10 juillet 2014

Une désinvolture certaine

Pour la quatrième fois, les membres du *Comité Permanent de Concertation* sont convoqués, avec un trop bref préavis [alors qu'un mois de délai avait été d'emblée réclamé, le 30 novembre 2013 lors de la première réunion, par le représentant de l'Université], à une réunion dont l'ordre du jour est, une nouvelle fois, imposé.

Les comptes rendus des réunions précédentes, qui devancent fort peu ces convocations, n'ont jamais fait l'objet de la moindre validation, contrairement aux attentes du GTIC qui avait vainement demandé, en ouverture de la première réunion, l'établissement de verbatim de ces rencontres, et contrairement aux assertions de M. le Préfet des Alpes-Maritimes selon lequel "*les P.V de réunions seront validés préalablement par les membres*"... "*un délai devra être respecté afin que chacun puisse maîtriser son expression*" [CR R2].

Des vellétés de manipulation

L'ordre du jour de la 4ème réunion du CRC, le 10 juillet 2014, à savoir :

- présentation des contributions des trois sous-groupes de travail thématiques
- échanges sur les propositions

n'a pas d'autre but que de confiner les réflexions à celles que les communicants de l'Agence DAC prétendent avoir dégagé de l'Atelier "Diagnostic PSO" du 19 juin où ces prestataires de services de l'EPA se sont livrés, en dépit de fortes réticences de la majorité des participants, à des jeux et manipulations totalement contradictoires avec les réflexions de fond qui s'imposent.

Quelques jours après, le 2 juillet à Carros, s'est tenu "l'atelier citoyen", discrètement annoncé mais minutieusement préparé par l'EPA pour appliquer les dispositions mises en œuvre lors de l'Atelier "Diagnostic PSO". Cette opération a essuyé un échec retentissant [cf. article Nice Matin du 4 juillet 2014], les participants y ayant pris l'initiative d'en faire une tribune de leurs critiques de l'aménagement de la Plaine du Var et de la dénonciation de nouveaux "coups partis" ne figurant pas sur la carte récemment dressée par l'EPA.

●

Un Bilan

CONSTAT 1 - Distorsion entre nos attentes, celles des citoyens et les pratiques de l'EPA

Un an après la création du dispositif de concertation, n'ont toujours pas été traitées, ni même abordées, les questions importantes qui suivent

- l' *État des lieux exhaustif* [nombre de projets dénoncés à Carros par le public ne figurent pas sur le plus récent relevé cartographique de l'EPA] et renseigné [les fiches descriptives ne sont toujours pas fournies]
- le *Projet de diagnostic du PSO*, pourtant élaboré depuis plusieurs mois par les Services, n'a pas été communiqué aux membres du CPC censés contribuer à sa préparation

CONSTAT 2 - l'EPA ne tient aucun compte des demandes formulées par le GTIC

Énoncées en cours de réunions et formalisées sous forme de déclarations communes [30 novembre 2013, 10 avril 2014 et le 27 juin 2014], sont restées sans suites les demandes et propositions formulées tant en matière d'organisation :

- validation des comptes rendus avant publication
- information en amont sur les projets, les études, groupes de travail ou dispositifs impactant l'OIN

qu'en matière d'orientation :

- implication du CPC dans l'étude *Réflexion pour mettre en place une stratégie de développement agricole de la plaine du Var*" engagée avec la participation de l'EPA.

CONSTAT 3 - l'EPA ne prend pas en considération les études réalisées et engagées par les membres du GTIC

- L'équipe de l'EPA n'a jamais consulté le GIR Maralpin sur les importantes études qu'il a réalisées dans les domaines de l'aménagement du territoire et des infrastructures ressortissant à la Plaine du Var (Fleuve Var, CP, Lgv-Paca & Ln-Pca, etc.)
- Aucun écho n'a été donné à la communication, le 28 mai 2014 par le GTIC au Directeur général, des fiches techniques réalisées par le GTIC.

CONSTAT 4 - l'EPA n'applique pas les instructions de l'État et ne tient pas compte des propositions avancées par le GTIC pour engager une véritable concertation

- Contrairement aux directives de l'État, "*l'EPA n'associe pas étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière*"
- Le préfet des Alpes-Maritimes n'a pas à ce jour donné suite à la proposition du président de la CNDP, transmise le 19 juin par le GIR, de nomination d'un *garant* pour la concertation.

Une concertation qui doit s'engager sans intermédiaire avec les acteurs de l'EPA

Attendu les quatre Constats énoncés plus haut

Les membres du GTIC considèrent que **la concertation en cours n'est qu'un simulacre et un leurre et refusent d'être caution de l'action de l'EPA et de l'évolution de l'OIN.**

Les membres du GTIC demandent à l'EPA l'engagement d'une véritable concertation conforme aux directives de l'État. Ils en informent les autorités ministérielles à toutes fins utiles.